

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N° 2025-079****OBJET :**

*Culture – Renouvellement du Contrat
Territoire Lecture pour la période
2025-2027*

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 mai 2025

Présents :

Mmes MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MAUVAIS Joël, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**24**
pour :.....**24**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :

- par Mme VERNET Josette à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à M. BÉARD Patrick,
- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à M. FOURNET Patrick,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que les Contrats territoires Lecture (CTL) sont un dispositif conventionnel qui permet à l'État et aux collectivités territoriales de mettre en place et de financer des actions qui concourent, sur un plan local, au développement de la lecture et à l'accès aux services numériques. Ils sont signés pour une période de 3 ans. Ils prévoient un cofinancement à hauteur de 50% entre l'Etat (DRAC) et une collectivité, ou un groupement de collectivités. La démarche inclut la tenue régulière d'un comité de pilotage où siègent l'Etat et l'EPCI, une évaluation annuelle et une évaluation finale. Le cadre souple des contrats leur permet de s'adapter à des contextes territoriaux divers et de mettre en œuvre des projets variés, portés par les bibliothèques des collectivités ou des EPCI.

Dans le cadre de son Projet territorial de lecture publique, le service de lecture publique du Haut-Chablais a mis en place un CTL sur la période 2022-2024 et a bénéficié d'une subvention de 20 000€/ an soit au total 60 000€.

Ce CTL a permis l'emploi d'une animatrice-coordinatrice du Réseau des bibliothèques, l'acquisition de collections circulantes ainsi que le développement d'actions culturelles dans le domaine du numérique.

Suite au bilan final présenté à la DRAC le 20 février dernier, et aux retours très positifs de ce bilan, l'Etat propose un renouvellement du CTL pour les 3 années à venir.

Le CTL 2025-2027 se déclinerait ainsi selon 3 nouveaux axes :

- AXE 1- Emploi d'une animatrice – coordinatrice
- AXE 2 - Développement d'actions culturelles et, plus spécifiquement, d'animations dans le domaine du numérique
- AXE 3 - Mise en place d'un plan de formation pour les bibliothécaires

Le plan de financement du CTL sur la période 2025-2027 serait le suivant :

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE									
CC HAUT-CHABLAIS									
2025-2026-2027									
Axes du CTL	DEPENSES	RECETTES			RECETTES			RAPPEL SOLDE POSITIF ANNEE 2028 (1)	
	Coût action	Part ETAT			Part CCHC			Part Etat 2028	Par CCHC 2028
		2025-2027	2025	2026	2027	2025	2026		
Années									
AXE 1- Emploi d'une animatrice-- coordinatrice (1)	90 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	11 576 €	11 576 €
AXE 2 - Développement d'actions culturelles et d'animations dans le domaine du numérique	15 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €		
AXE 3 - Mise en place d'un plan de formation	15 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €		
TOTAL par année		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	11 576 €	11 576 €
TOTAL 2025-2027	120 000 €	60 000 €			60 000 €			23 152 €	

(1) décalage du 1er recrutement porte l'engagement de la CC Haut-Chablais à maintenir le poste d'animatrice/coordinatrice jusqu'en octobre 2028 inclus

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Madame la Présidente à signer un Contrat Territoire Lecture pour la période 2025-2027,
- **approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **sollicite** la DRAC pour le versement, tout au long du contrat, de sa participation financière conformément au plan de financement approuvé,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
 Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
 Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

